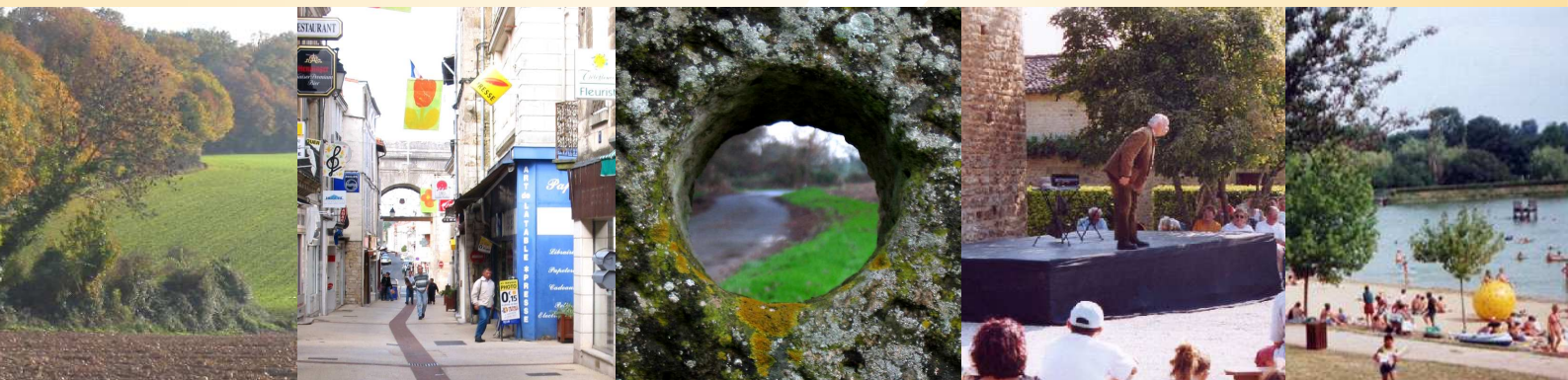


[...] que l'avenir ne soit plus "ce qui va arriver" mais "ce que nous allons faire" [...]
Henry Bergson

Charte de Développement durable 2005 - 2015

[Version synthétique]

Pays du Haut Val de Sèvre



Octobre 2004

Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre
7, Boulevard de la Trouillette – B.P. 25 – 79 403 Saint-Maixent-l'École
Tel : 05.49.26. 60.32 – Fax : 05.49.09.13.97 – Courriel : contact@pays-hautvaldesevre.fr

1. Un Pays qui s'impose naturellement	2
1.1 Une situation géographique privilégiée	2
1.2 Une évolution démographique positive mais disparate	2
1.3 Un territoire de projet structuré autour d'un Pays	2
2. Méthodologie adoptée pour l'élaboration de la Charte de Développement durable	3
2.1 Les principes méthodologiques	3
2.2 L'élaboration de la Charte de Développement durable	4
3. Les enjeux du diagnostic territorial partagé	5
3.1 Un territoire en voie de périurbanisation	5
3.2 Des atouts indéniables	5
3.3 Un espace de rencontres et d'échanges	6
3.4 Des disparités territoriales	6
4. Les orientations stratégiques 2005-2015	7
4.1 Quel Pays du Haut Val de Sèvre en 2015 ?	7
4.2 Les préoccupations transversales	7
4.3 Engagement n°I : <i>Encourager une dynamique de développement économique cohérente et complémentaire, fondée d'abord sur les ressources et les réalités locales</i>	8
4.4 Engagement n°II : <i>Accompagner l'évolution du territoire en s'appuyant sur un cadre de vie de qualité pour les habitants</i>	10
4.5 Engagement n°III : <i>Impulser du lien social en favorisant les échanges</i>	13
5. L'organisation proposée pour conduire la stratégie	16
5.1 Les principes de fonctionnement de la structure porteuse de la Charte	16
5.2 Le Conseil de Développement	16
5.3 Le suivi et l'évaluation de la Charte de Développement durable	16

1. Un Pays qui s'impose naturellement

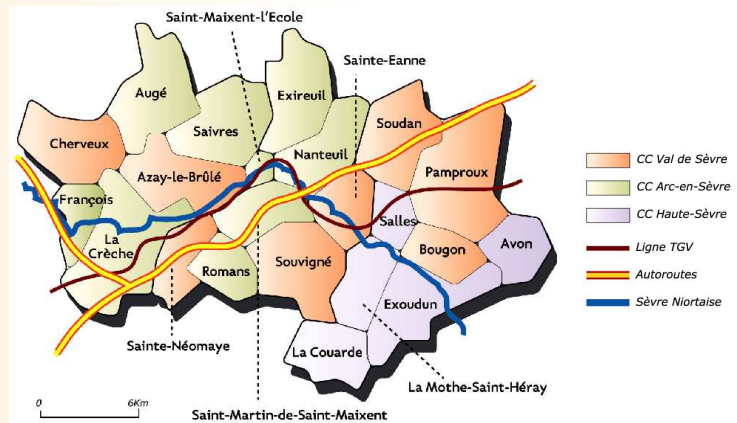
Les historiens et géographes qui se sont penchés sur le Haut Val de Sèvre ont souligné combien il demeure difficile d'établir des caractères identitaires forts pour cet espace situé entre les territoires très affirmés que sont la Gâtine de Parthenay, la plaine de Niort et le Pays Mellois. Le Haut Val de Sèvre demeure une zone de transition, entre Haut et Bas Poitou, entre les plaines et bas plateaux du nord-ouest et du sud-est de la Région Poitou-Charentes. Toutefois, le découpage actuel du Pays n'est pas le fruit du hasard. Bassin de vie à part entière, il présente à la fois une légitimité géographique, culturelle, économique, sociale et historique.

1.1 Une situation géographique privilégiée

Avec une surface de 405 km², le Pays du Haut Val de Sèvre a une taille inférieure aux quatre autres Pays du département des Deux-Sèvres. D'Est en Ouest, il ne dépasse pas 34 km et 22 km du Nord au Sud.

Il bénéficie d'une exceptionnelle accessibilité puisqu'il se situe, entre Niort et Poitiers, à l'intersection des deux autoroutes : A 10 (Paris – Bordeaux) et A 83 (Nantes – Niort). Il dispose, en outre, d'une gare TGV (La Rochelle – Poitiers) à Saint-Maixent-l'École.

Les communes et Communautés de Communes du Pays



1.2 Une évolution démographique positive mais disparate

Le Pays du Haut Val de Sèvre connaît une croissance démographique significative depuis 1975. Le territoire comptait 28 192 habitants en 1999 (70 hab./ km²), soit une progression de 1,8 % depuis 1990. Les principales communes sont Saint-Maixent-l'École (6 602 habitants), La Crèche (4 684 habitants) et La Mothe-Saint-Héray (1 802 habitants). Ces chiffres positifs ne doivent toutefois pas occulter les disparités observées au sein du Haut Val de Sèvre. En effet, la partie est du Pays, plus rurale, voit sa population décroître à chaque recensement alors que la moitié ouest, fortement influencée par l'agglomération niortaise, bénéficie de l'arrivée de nombreux habitants.

1.3 Un territoire de projet structuré autour d'un Pays

Durant l'année 2001, les 22 communes qui composent, dans le département des Deux-Sèvres, les cantons de Saint-Maixent-l'École I, Saint-Maixent-l'École II et La Mothe-Saint-Héray se sont prononcées en faveur d'un périmètre d'étude de Pays aux limites de ces trois cantons, soit les trois Communautés de Communes "Arc en Sèvre", "Val de Sèvre" et "Haute Sèvre".

Le périmètre d'étude du Pays a été approuvé par la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (C.R.A.D.T.) du 27 septembre 2002 et arrêté par le Préfet de Région Poitou-Charentes en date du 5 décembre 2002.

Le Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre a été créé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2002.

Le Pays du Haut Val de Sèvre : 3 Communautés de Communes, 22 communes

Communauté de Communes "Arc en Sèvre"	Communauté de Communes "Val de Sèvre"	Communauté de Communes "Haute Sèvre"
Augé	Azay-le-Brûlé	Avon
Exireuil	Bougon	Exoudun
François	Cherveux	La Couarde
La Crèche	Pamproux	La Mothe-Saint-Héray
Nanteuil	Sainte-Eanne	Salles
Romans	Sainte-Néomaye	
Saint-Maixent-l'École	Soudan	
St-Martin-de-St-Maixent	Souvigné	
Saivres		

2. Méthodologie adoptée pour l'élaboration de la Charte de Développement durable

2.1- Les principes méthodologiques

L'élaboration de la Charte de Développement durable a été l'occasion au delà des aspects réglementaires d'expérimenter une nouvelle méthode de conduite de projet basée sur la participation des acteurs et le regard extérieur.

2.1.1 Le cadre juridique

Le Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre a engagé une démarche afin de construire un véritable projet à long terme à travers l'élaboration de sa Charte de Développement durable.

La Charte de Développement durable est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle contribue à formaliser les engagements réciproques des différents acteurs concernés. Elle décrit également les orientations du Pays à l'horizon 2015 et précise les principes et moyens d'actions dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs.

2.1.2 Une démarche participative vivement souhaitée

Les élus du Pays ont souhaité vivement que l'élaboration de la Charte de Développement durable s'effectue dans une démarche participative associant les forces vives du territoire. De ce fait, l'ensemble de la population ainsi que les différents acteurs socio-économiques œuvrant sur le Haut Val de Sèvre ont été sollicités dès le début des travaux. La mise en place "officielle" du Conseil de Développement en janvier 2004 n'a donc constitué qu'une formalisation d'une démarche participative déjà très active. De plus, l'ensemble des acteurs (plus de 250 personnes) impliqués dans la démarche d'élaboration de la Charte de Développement durable a continué, en plus du Conseil de Développement, à participer aux différentes réunions de travail.

2.1.3 Les appuis extérieurs

Le Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre a fait le choix d'un accompagnement méthodologique par le Cabinet KPMG Secteur public de Rennes/Nantes pour l'élaboration de sa Charte de Développement durable et pour la mise en place du Conseil de Développement.

Dans le cadre de cette démarche, le Cabinet a accompagné le Pays du Haut Val de Sèvre en l'aidant à la conduite de l'élaboration de la Charte de Développement durable et en l'assistant dans la mise en place d'un Conseil de Développement.

Outre l'assistance méthodologique pour l'élaboration de sa Charte de Développement durable, le Pays a sollicité pour parfaire la connaissance de son territoire des spécialistes sur plusieurs domaines :

- volet économique – Cabinet Cohéo de Bordeaux (33) et C.C.I. des Deux-Sèvres ;
- volet culturel – Cabinet Cultures et Territoires de Nuillé d'Aunis (17) ;
- volet sportif (diagnostic/stratégie) – Faculté des sciences du sport de Poitiers (réalisé dans le cadre d'une expérimentation menée par le Conseil Régional de Poitou-Charentes) ;
- volet agricole – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et Lycée d'enseignement général et technologique agricole (L.E.G.T.A.) de Venours (86) ;
- volet paysager – Pays du Haut Val de Sèvre (réalisé par un chargé de mission) ;
- étude sur le besoin des jeunes (16-30 ans) du Pays du Haut Val de Sèvre – Cabinet Praxis de Avrillé (49).

2.1.4 La prise en compte du développement durable

La notion de "développement durable" avait été définie dans le rapport Brundtland de 1987 comme suit : *"Le développement durable est celui qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures"*. Le développement durable est au cœur de la Charte de Développement durable du Pays du Haut Val de Sèvre grâce à l'application de deux méthodes :

- **La construction de la stratégie s'est inspirée du développement durable :**

En effet, les acteurs du Pays ont intégré, à chaque étape de la démarche, les grands principes du développement durable, à savoir :

- la prise en compte des besoins du territoire ;
- la place de l'homme au cœur du développement ;
- la solidarité dans le temps et dans l'espace ;
- la responsabilité, la prévention et la précaution ;
- l'adhésion et la participation au projet ;
- la démarche globale et systématique.

- **La concrétisation des principes de développement durable dans l'action :**

Les acteurs du Pays s'engagent à intégrer les principes de développement durable dans l'action, c'est à dire dans l'élaboration de l'action (en amont de l'action), dans la mise en œuvre de l'action (pendant la vie de l'action) et dans l'impact de l'action (effets de l'action sur l'environnement au sens large du terme).

2.2- L'élaboration de la Charte de Développement durable

L'élaboration de la Charte de Développement durable s'est étalée sur une durée de près de 18 mois et s'est appuyée sur une démarche de conduite de projet.

2.2.1 Les principales étapes de la démarche : une large place pour la démocratie participative

La Charte de Développement durable du Pays du Haut Val de Sèvre est basée sur une démarche importante de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et des habitants concernés par le développement du Haut Val de Sèvre. Durant le processus d'élaboration de la Charte, environ 250 personnes ont été mobilisées lors des différentes phases de travail.

Les principales étapes de la démarche d'élaboration de la Charte de Développement durable :

Démarche	Période	Actions
Lancement de la démarche	Mai à juillet 2003	- Définition de la méthodologie avec le cabinet KPMG Secteur public - Lettre d'information du Pays distribuée dans les 11 000 foyers du territoire - Organisation des "Rencontres participatives"
Diagnostic territorial partagé	Septembre 2003 à février 2004	- Formation de personnes volontaires à l'animation de groupes de travail - Groupes de travail "Diagnostic territorial partagé" - Rédaction du diagnostic territorial partagé
Orientations stratégiques	Mars à juillet 2004	- Séminaire : "La Charte de Développement durable : vers quel avenir ?" - Groupes de travail "Engagement" - Présentation des travaux aux trois Communautés de Communes
Rédaction, validation et approbation de la Charte de Développement durable	Août à octobre 2004	- Rédaction de la Charte de Développement durable - Validation du projet de Charte de Développement durable par le Conseil de Développement et le Comité Syndical - Approbation de la Charte de Développement durable par les trois Communautés de Communes du Pays
Mise en œuvre et réalisation	2005 à 2015	- Contractualisations

2.2.2 Les principes d'élaboration de la stratégie

Les orientations se déclinent de la manière suivante :

- Trois engagements forts ont été identifiés, c'est à dire les finalités pour le territoire ;
- Des préoccupations transversales qui doivent guider le Pays dans la mise en œuvre de sa stratégie. Les acteurs devront veiller à leur réalisation par l'intermédiaire de la mise en œuvre des objectifs de la Charte ;
- Une stratégie définie pour atteindre chaque engagement se déclinant en deux niveaux : un niveau stratégique (objectifs stratégiques) et une traduction opérationnelle du niveau stratégique (objectifs opérationnels). Cette traduction opérationnelle a semblé nécessaire aux acteurs du territoire afin d'apporter du concret à la stratégie ;
- Une priorisation des objectifs stratégiques : Dans le but d'éviter le catalogue, le Comité de Pilotage de la Charte de Développement durable a été amené à prioriser les objectifs stratégiques.

Les objectifs stratégiques sont classés dans trois groupes :

- les réalisations à court terme (CT) qui devraient être réalisées dans les 3 ans ;
- les réalisations à moyen terme (MT) qui devraient être réalisées dans les 6 ans ;
- les réalisations à long terme (LT) qui devraient être réalisées dans les 10 ans.

3. Les enjeux du diagnostic territorial partagé

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
3.1 Un territoire en voie de périurbanisation				
Habitat	- Augmentation du nombre de logements sur l'ensemble des communes (+8,5% en 10 ans)	- Beaucoup de logements insalubres dans le centre-ville de Saint-Maixent - Offre de logements peu diversifiée ne répondant pas totalement à la demande - Difficultés d'accès à un logement adapté pour les personnes dépendantes - Des logements sociaux et locatifs inégalement répartis sur le territoire	- Réalisation d'une étude sur la "Définition d'une politique locale de l'habitat" à l'échelle du Pays du Haut Val de Sèvre - Projet "Habitat d'accueil protégé" pour les personnes dépendantes	
Développement périurbain		- Absence de pôle urbain significatif au sein du Pays		- Développement incontrôlé de zones d'habitat périurbain - Des paysages menacés par une urbanisation galopante
Déplacement		- Beaucoup de migrations pendulaires, principalement vers l'agglomération niortaise (40% des actifs du Pays y travaillent) - Transports en commun peu présents, à l'exception des transports scolaires		- Augmentation accrue des migrations pendulaires vers l'agglomération niortaise

3.2 Des atouts indéniables				
Infrastructures de transport et de communication	- Infrastructures de transport performantes : 2 autoroutes (A10 et A83), 2 échangeurs autoroutiers (La Crèche et Soudan), 1 gare TGV à Saint-Maixent	- Réseau Internet haut-débit et de téléphonie mobile insuffisant dans les zones rurales	- Possibilité d'un nouvel axe autoroutier à l'Est du territoire (nouvelle liaison autoroutière entre l'A10 et l'autoroute Bellac/Limoges)	
Paysages / Environnement	- Diversité des paysages : 7 entités paysagères identifiées - Présence de sites naturels remarquables: nombreuses zones protégées, vallées... - Patrimoine rural riche : bâti, murets, cimetières protestants, etc.	- Ressource en eau insuffisante et de médiocre qualité	- Mise en œuvre de dispositifs ou de programmes destinés à développer les pratiques respectueuses de la ressource en eau	- Banalisation des paysages due aux changements des pratiques agricoles (développement de la céréaliculture et recul de l'élevage) et à l'urbanisation croissante - Production de déchets croissante
Economie	- Situation économique exceptionnelle portée avant tout par les secteurs de l'industrie et du transport - Prépondérance de l'emploi public et parapublic - Une relative diversité des activités économiques - Bonne représentation des services aux entreprises	- Aucune stratégie de développement économique globale et une relative absence de culture politique économique et de stratégie globale - Un développement économique inégal et qui conforte la Z.A.E. "Atlansèvre"	- Plateforme multimodale en devenir sur l'espace Atlansèvre	- Présence de l'E.N.S.O.A. fortement lié aux décisions ministérielles
Zones d'activités économiques (Z.A.E.)	- Présence d'une Z.A.E. "Atlansèvre" d'envergure régionale en plein essor concentrant essentiellement des entreprises de transport/logistique	- Absorption du dynamisme économique du Haut Val de Sèvre par la Z.A.E. "Atlansèvre" - Multiplication de Z.A.E. sans positionnement et sans réflexion stratégique	- Organisation de l'accueil des entreprises au sein de l'ensemble des Z.A.E. du Pays	- Développement de la filière transport/logistique à son apogée
Activités commerciales	- Pôle commercial majeur (Saint-Maixent-l'Ecole/L'Hommeraie) rayonnant sur l'ensemble du Pays	- Pôle commercial de Saint-Maixent fragilisé par la concurrence locale et ses difficultés à s'y adapter - Activité commerciale inégalement répartie sur le territoire	- Offre commerciale du centre ville de Saint-Maixent à qualifier et à valoriser	- Risque de diminution de l'attractivité des commerces de centre-ville et de centre-bourg
Industrie agroalimentaire (I.A.A.)	- I.A.A. globalement en bonne santé économique - De réels savoir-faire locaux dans le secteur agroalimentaire	- Peu de production de valeur ajoutée - Pas de synergie entre les I.A.A. du Pays - Enclavement géographique de certaines I.A.A.	- Développement de politiques de filières agricoles et agroalimentaires	- Centres de décision extérieurs au Pays - Délocalisation possible des I.A.A.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
--------	------------	--------------	---------

3.3 Un espace de rencontres et d'échanges

Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Structures d'accueil pour personnes dépendantes nombreuses - Présence du plus important Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de France à Azay-le-Brûlé 	<ul style="list-style-type: none"> - Services de l'emploi insuffisants (ni antenne ANPE, ni antenne Assedic) - Services d'aide à domicile peu coordonnés au niveau du Pays (soins à domicile, portage de repas...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (C.L.I.C.) - Réflexion possible sur la mutualisation des trois services de portage de repas existants 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition progressive des services publics et des commerces de proximité dans les communes rurales - Besoins croissants en termes de services aux personnes dépendantes - Départ programmé de nombreux médecins dans les 10 prochaines années (surtout sur la partie orientale du Pays) - Offre insuffisante en structures d'accueil pour la petite enfance sur la partie est du Pays
Sport / Culture / Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Offres d'activités sportives et culturelles multiples et de bonne qualité - Vie associative dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de politique culturelle à l'échelle du Pays qui ne permet pas d'impulser une véritable dynamique culturelle - Absence d'équipements sportifs et culturels de dimension "Pays" (ex : piscine couverte, centre socioculturel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Attentes forte en matière culturelles et sportives des nouveaux habitants provenant du milieu urbain - Proximité de Niort : favoriser l'accès des habitants du Pays à l'offre culturelle niortaise 	
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité d'activités touristiques (musées, manifestations culturelles et festives, activités de loisirs...) - Patrimoine historique et environnement naturel riches 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'évènement ou d'équipement touristique de grande envergure - Organisation confuse des acteurs du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Office de Tourisme de Pôle du Pays du Haut Val de Sèvre - Développement d'une offre touristique spécifique dans le cadre des remises de galons de l'E.N.S.O.A. - Tourisme d'affaires niortais 	
Formation / Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses formations professionnelles proposées par le lycée polyvalent de Saint-Maixent 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements scolaires surchargés à l'Ouest du Pays (en particulier le collège de La Crèche) - Main d'œuvre peu qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de formations adaptées aux besoins locaux - Coordination des services d'insertion à l'échelle du Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes qui quittent le territoire faute de débouchés professionnels

3.4 Des disparités territoriales

Démographie	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique due à des soldes naturels et migratoires positifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution démographique disparate sur le territoire (baisse de la population sur la partie est du Pays) - Solde migratoire nettement négatif pour Saint-Maixent (- 1150 hab. depuis 1982) 		<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population : diminution des "moins de 20 ans" et augmentation des "plus de 75 ans" - Moins de jeunes et plus de personnes âgées à l'Est par rapport à l'Ouest du Pays
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois en très forte augmentation (+13,8% entre 1990 et 1999) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des emplois précaires - Un taux d'emploi féminin plus faible à l'Est - Disparité importante du revenu moyen par habitant selon les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux services d'aide à l'emploi 	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Productions agricoles multiples et diversifiées - Part élevée d'agriculteurs engagés dans une démarche de qualité (biologique, A.O.C., label) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mutation des productions agricoles avec une baisse de l'élevage et une croissance de la céréaliculture (grande consommatrice d'eau) - Installation difficile de jeunes agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agriculture biologique - Favoriser la diversification : vente directe, agrotourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Départ à la retraite du tiers des exploitants agricoles dans les 10 prochaines années - Système agricole dépendant de la Politique Agricole Commune
Inter-communalité		<ul style="list-style-type: none"> - Découpage atypique des Communautés de Communes du Pays - Différence significative entre les compétences de chacune des trois Communautés de Communes 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le Pays pour favoriser des rapprochements entre les trois Communautés de Communes 	

4. Les orientations stratégiques 2005-2015

4.1 Quel Pays du Haut Val de Sèvre en 2015 ?

Un territoire au développement équilibré intégrant systématiquement les dimensions économiques, sociales et environnementales ;

Un territoire créateur d'emplois qui soutienne les porteurs de projet et offre à chacun l'opportunité de vivre et travailler au Pays ;

Un territoire où le développement économique sera organisé stratégiquement de manière à profiter à l'ensemble du Pays ;

Un territoire où l'agriculture sera économiquement viable, diversifiée et de qualité, permettant le maintien d'un nombre important d'exploitants agricoles et respectant l'environnement, les paysages et le patrimoine naturel ;

Un territoire où l'activité touristique familiale et patrimoniale permettra au Pays d'être une destination touristique de proximité reconnue par les picto-charentais ;

Un territoire où, grâce à une population et à des acteurs sensibilisés, la production de déchets sera plus faible, où les ressources en eau seront respectées en termes de qualité et de quantité, où les sources d'énergies renouvelables seront exploitées ;

Un territoire où l'aménagement de l'espace sera maîtrisé, où les espaces naturels seront préservés et où des aménagements paysagers seront mis en œuvre pour les zones urbanisées ;

Un territoire où le bâti ancien sera préservé et où les nouvelles constructions, bien que contemporaines, respecteront les caractéristiques architecturales locales ;

Un territoire où l'offre de logements sera diversifiée et adaptée aux besoins des habitants ;

Un territoire où les services à la population se seront développés, notamment ceux destinés aux personnes âgées ;

Un territoire où la mise en œuvre d'une politique culturelle à l'échelle du Pays aura permis d'accroître et diversifier l'offre culturelle ;

Un territoire où la dynamique associative sera confortée et l'accessibilité aux activités culturelles, sportives ou de loisirs sera accrue ;

Un territoire où les coopérations intercommunales se seront intensifiées et se seront traduites par la réalisation de projets communs ;

Un territoire où chacun (élus, organismes socioprofessionnels et associations) pourra participer aux réflexions et aux projets ;

Enfin, un Pays du Haut Val de Sèvre connu et reconnu par ses habitants comme en dehors de ses frontières.

4.2 Les préoccupations transversales

Les débats autour de l'élaboration de la Charte de Développement durable ont permis d'identifier de manière récurrente des problématiques importantes pour le territoire. Ces problématiques se retrouvent tout au long du plan d'action stratégique proposé dans la Charte. Ainsi, de manière presque systématique, elles apparaissent derrière un objectif. C'est pourquoi, les acteurs ayant participé à l'élaboration de la stratégie ont définies quatre préoccupations transversales à l'ensemble des orientations stratégiques :

- Favoriser la création d'emplois

La création d'emplois ne doit pas seulement s'appréhender à travers une vision purement économique. Mais, au contraire, cet enjeu transversal doit permettre, à chaque fois que cela sera possible, d'inscrire la problématique de la création d'emplois pérennes au sein des projets.

- S'inscrire dans une démarche de qualité

S'inscrire dans une démarche de qualité est un objectif transversal fort pour le Pays du Haut Val de Sèvre. Les projets devront inclure, le plus fréquemment possible, une démarche de qualité en s'attachant selon les cas au service rendu (qualité proprement dite du service, professionnalisation du personnel), à l'équipement proposé (normes de qualité), au type de production (agriculture, industrie...).

- Favoriser la mobilité

Cette préoccupation transversale s'inscrit à la fois dans une dimension locale en s'attachant à favoriser la mobilité interne au Pays (accès à l'emploi, aux formations, aux services et commerces, aux activités de loisirs...) et dans une dimension plus large prenant en compte les déplacements avec les territoires voisins.

- Susciter les coopérations entre Communautés de Communes

Le découpage atypique des structures intercommunales du Haut Val de Sèvre lié à l'histoire politique qui a prévalu lors de leur mise en place n'est pas un facteur favorisant la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle du Pays du Haut Val de Sèvre. Aussi, la Charte de Développement durable souhaite-t-elle par le biais de cet enjeu transversal susciter le plus fréquemment possible des coopérations entre Communautés de Communes.

4.3 Engagement n°1 :

Encourager une dynamique de développement économique cohérente et complémentaire, fondée d'abord sur les ressources et les réalités locales

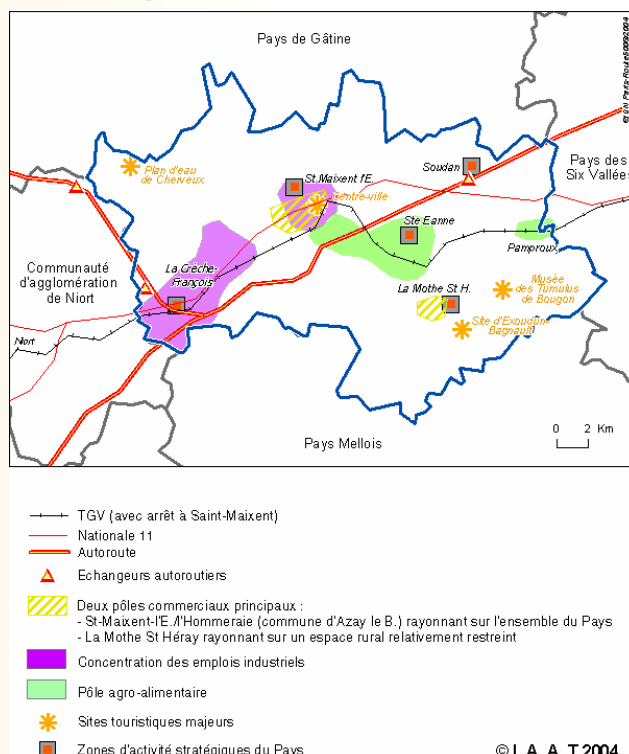
Le Pays du Haut Val de Sèvre fait aujourd'hui l'objet d'un développement économique exogène fort en raison de son positionnement stratégique. Sa situation géographique privilégiée grâce à la présence d'un nœud autoroutier, de deux échangeurs et d'une gare TGV fait de ce territoire un lieu d'implantation adéquat pour certains secteurs d'activités. Ce constat est bien évidemment très positif et, de ce fait, le Pays doit accompagner ce développement économique exogène.

Pour autant les acteurs du Pays désirent s'investir prioritairement dans la valorisation des potentiels locaux dans l'optique de constituer un tissu local dynamique, innovant, solidaire et source d'emplois. Les externalités positives produites par l'apport d'activités extérieures doivent notamment être mieux exploitées par les entreprises locales.

De plus, on assiste à une réelle concurrence économique sur le territoire faute de diversification, d'organisation et de positionnement stratégique de l'offre d'accueil des activités économiques.

Il faut préciser que le découpage atypique des Communautés de Communes favorise peu l'émergence d'une vision globale du développement économique sur le Haut Val de Sèvre.

Carte de synthèse



Aujourd'hui, le tissu économique reste fragilisé par un certain nombre de facteurs. Outre la réelle concurrence économique au sein même du Pays, des activités fortement implantées sur le territoire (en particulier, les industries agroalimentaires) sont potentiellement fragiles et doivent bénéficier d'un accompagnement rigoureux. A ce titre, il conviendra de mettre en œuvre des mesures appropriées consolidant et développant les spécificités du tissu économique local.

A/ Entretenir et consolider les initiatives des porteurs de projets

(Objectif réalisable à court terme)

Promouvoir l'innovation et soutenir ses créateurs sont deux missions auxquelles le Pays du Haut Val de Sèvre souhaite concourir efficacement. C'est pourquoi le Pays soutiendra, par des actions complémentaires aux dispositifs existants, l'ensemble des porteurs de projet présents sur son territoire.

En outre, un effort accru sera destiné aux porteurs de projets permettant le développement de manifestations susceptible de faire rayonner le Pays hors de ses limites.

B/ Diversifier, organiser et positionner de manière stratégique l'offre d'accueil des activités économiques

(Objectif réalisable à moyen terme)

En plein essor, la zone d'activité économique "Atlansèvre", située sur les communes de La Crèche et de François, est un espace économique d'envergure régionale. En pleine croissance, cette zone a tendance à absorber le dynamisme économique du Pays du Haut Val de Sèvre : elle cumule en effet beaucoup d'éléments attractifs pour l'implantation d'activités. D'un autre côté, on assiste à une multiplication de zones d'activités, disséminées sur tout le territoire, sans positionnement et sans réflexion stratégique.

A ce titre, il s'agira principalement :

- d'élaborer un Schéma de zones d'activités économiques ;
- de favoriser le développement des zones d'activités économiques stratégiques ;
- de diversifier la nature de l'offre d'accueil.

C/ Intervenir offensivement en soutien au tissu économique

(Objectif réalisable à court terme)

Le Pays du Haut Val de Sèvre connaît un dynamisme économique pouvant être qualifié d'exceptionnel ; la hausse de 37 % du nombre d'emplois salariés entre 1993 et 2002 en atteste. Cependant, beaucoup d'entreprises sont peu connues, voire méconnues et il est parfois difficile de connaître leurs besoins et les mesures qui faciliteraient leur fonctionnement.

Face à ce constat, l'objectif sera d'entretenir, de consolider et de diversifier les dynamiques d'entreprises et de projets. Pour mettre en œuvre cet objectif stratégique, le Pays souhaite :

- connaître les entreprises existantes ;
- créer des synergies locales ;
- faciliter la création, le maintien et la reprise des entreprises artisanales et commerciales ;
- créer une cellule "entreprendre", offrant un lieu référent d'accueil aux acteurs de la vie économique et aux porteurs de projet entrepreneurial.

D/ Accompagner le développement d'une filière agroalimentaire

(Objectif réalisable à moyen terme)

Parmi les activités industrielles présentes sur le Pays, l'industrie agroalimentaire prédomine historiquement, avec plus de 40 % des effectifs. Elle s'est longtemps appuyée sur la forte présence des activités agricoles sur le territoire. Pour autant, ce secteur vieillit et s'essouffle en raison d'un isolement tant du point de vue des activités que d'un point de vue géographique.

Différents facteurs viennent fragiliser cette activité dans un contexte d'intégration de nouvelles logiques économiques : manque de synergie entre les entreprises, vieillissement des sites, problème d'accessibilité, recours délicat à des services aux entreprises, difficultés de recrutement de main d'œuvre.

Les acteurs du territoire sont attachés à cette activité historique. Bien évidemment, l'action des acteurs publics reste limitée dans ce domaine et dépend largement d'une implication du secteur privé. Cependant, le Pays pourra servir de facilitateur dans l'intégration des entreprises et dans leurs relations entre elles.

Les objectifs opérationnels du Pays sont :

- d'assurer le désenclavement des entreprises présentes ;
- d'identifier et valoriser les innovations et les savoir-faire locaux de l'industrie agroalimentaire.

E/ Soutenir une agriculture de qualité adaptée à son milieu

(Objectif réalisable à long terme)

Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles ne cesse de décroître. Ce phénomène se conjugue avec un agrandissement de la taille des exploitations (la superficie moyenne des exploitations du Pays a doublé entre 1979 et 2000) et avec un développement de la céréaliculture (au détriment de l'élevage).

Ces évolutions sont parfois lourdes de conséquences : dégradation de l'environnement et des paysages, dévalorisation du métier d'agriculteur, dépendance des systèmes agricoles aux subventions européennes, etc.

La traduction opérationnelle de cet objectif stratégique s'articule autour de six axes :

- accompagner l'installation et la reprise d'exploitations agricoles ;
- encourager la diversification des activités et des productions ;
- former et sensibiliser les agriculteurs et les élus au maintien de leurs paysages, à la biodiversité ;
- maintenir l'élevage sur le Haut Val de Sèvre ;
- valoriser les démarches de certification pour les productions agricoles respectueuses de l'environnement ;
- promouvoir et aider à l'application de mesures agro-environnementales.

F/ Miser sur un tourisme familial et patrimonial

(Objectif réalisable à long terme)

Loin d'être une destination touristique forte, le Pays a pourtant un réel potentiel touristique patrimonial et naturel. Des paysages variés, un patrimoine bâti remarquable, des manifestations culturelles et festives nombreuses et variées sont autant d'éléments attractifs sur lesquels il faut s'appuyer.

Ce potentiel est susceptible d'attirer les touristes, mais il convient de rester lucide. Le Pays du Haut Val de Sèvre n'est pas une destination touristique majeure à l'échelle nationale. Par contre, il serait opportun de favoriser une offre touristique familiale et patrimoniale qui permettrait de mettre en valeur et de faire découvrir le caractère patrimonial du territoire.

Les axes structurants de cet objectif stratégique sont :

- inciter les acteurs du tourisme à travailler ensemble et animer un tel rapprochement ;
- coordonner la communication et la promotion du secteur touristique ;
- favoriser les partenariats entre les acteurs du tourisme et les acteurs économiques ;
- créer des produits touristiques phares ciblés à fort ancrage local ;
- organiser et permettre une découverte qualitative du Pays ;
- préserver une "mémoire de Pays".

G/ Rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs du Haut Val de Sèvre

(Objectif réalisable à moyen terme)

Fort du constat que certaines productions locales pourraient être consommées plus massivement au sein du Haut Val de Sèvre, un rapprochement des producteurs locaux et des consommateurs du territoire semble pertinent.

Deux axes opérationnels sont prévus :

- encourager et promouvoir la vente des produits locaux en filière courte ;
- inciter à l'approvisionnement de la restauration collective auprès des producteurs locaux.

4.4 Engagement n°II :

Accompagner l'évolution du territoire en s'appuyant sur un cadre de vie de qualité pour les habitants

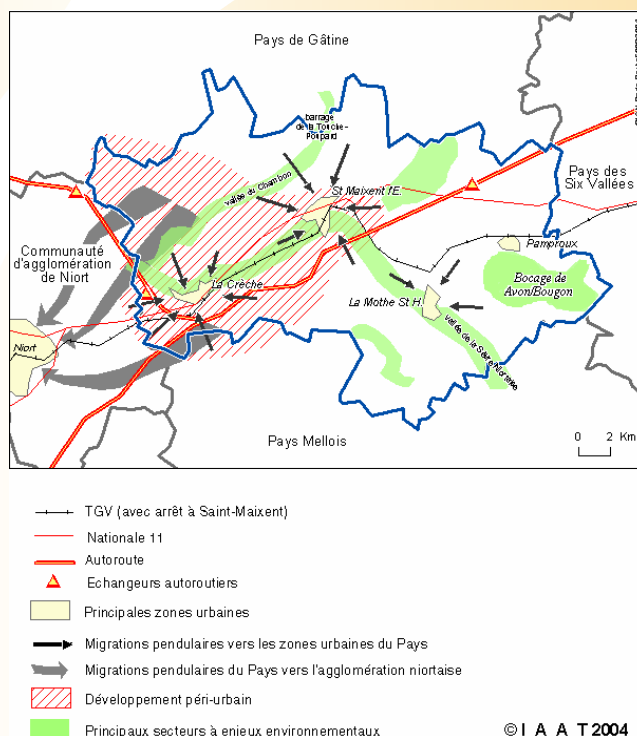
Qualifier le cadre de vie du Pays comme étant de qualité est un constat partagé par tous mais la proximité de l'agglomération niortaise, l'étalement des zones résidentielles, le développement de zones d'activités économiques font aujourd'hui du Haut Val de Sèvre un territoire en évolution, sujet à de réelles menaces : étalement urbain non maîtrisé, poids démographique de la ville-centre restreint, banalisation des paysages, dégradation de l'environnement, augmentation croissante du trafic routier...

L'objectif de cet engagement est de limiter au maximum ces évolutions en accompagnant, encadrant, réglementant afin que le cadre de vie agréable du Pays ne soit pas dégradé.

Les acteurs du territoire ont donc fait un choix pour les années à venir : maîtriser le développement urbain tout en conservant son identité rurale. Cet engagement nécessite de collaborer en étroite association avec les communes dans le cadre des documents d'urbanisme et avec les Communautés de Communes dans le cadre de leurs compétences en développement économique et en aménagement de l'espace.

Un aménagement du territoire réfléchi, planifié et de qualité, dont le futur Schéma de Cohérence Territorial (S.Co.T.) du Pays du Haut Val de Sèvre servira de cadre législatif, est la ligne de force de cet engagement.

Carte de synthèse



A/ Afficher Saint-Maixent-l'École comme pôle urbain structurant du Pays

(Objectif réalisable à moyen terme)

Plusieurs constats tendent à démontrer que la ville de Saint-Maixent-l'École ne remplit pas entièrement ses fonctions de pôle urbain structurant pour le Pays du Haut Val de Sèvre : faible présence d'équipements structurants, offre commerciale fragilisée, etc.

Sans pénaliser les communes du territoire, le Pays favorisera les projets qui permettront de conforter Saint-Maixent-l'École dans un rôle de ville-centre pour l'ensemble des habitants du territoire.

Les axes structurants de cet objectif stratégique sont :

- dynamiser un nouveau centre-ville pour Saint-Maixent-l'École en termes d'aménagements urbains et d'équipements structurants ;
- renforcer et soutenir l'offre commerciale et de services sur Saint-Maixent-l'École ;
- créer un véritable pôle commercial et de services relais pour le Pays en articulant l'offre commerciale au sein du bipôle Azay-le-Brûlé/Saint-Maixent-l'École.

B/ Créer et renforcer les dynamiques environnementales

(Objectif réalisable à moyen terme)

Le Pays n'est pas en retrait vis-à-vis de la mise en œuvre de politiques environnementales. Certaines activités comme le tri sélectif et le recyclage des déchets fonctionnent correctement. À l'inverse, d'autres domaines environnementaux ont vu seulement s'initier quelques actions (énergies renouvelables).

La gestion de la ressource en eau semble être l'aspect le plus critique, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. À ce titre, il s'agira principalement de sensibiliser les acteurs économiques et les citoyens aux enjeux de l'eau et d'initier des pratiques respectueuses de l'eau.

Pour mettre en œuvre cet objectif stratégique, il s'agira plus concrètement de :

- sensibiliser la population aux enjeux environnementaux ;
- promouvoir les productions d'énergies renouvelables ;
- soutenir les actions existantes en matière de tri sélectif et de recyclage ;
- protéger et gérer la ressource en eau.

C/ Envisager une requalification paysagère de certains espaces d'accueils et inciter à la réalisation d'aménagements paysagers

(Objectif réalisable à court terme)

Le développement urbain (habitat ou zones d'activités économiques) préfigure des évolutions importantes des paysages dans les années à venir. Cette dynamique ne doit pas nuire à un cadre de vie de qualité, à l'image attractive de notre territoire, mais s'insérer au mieux pour minimiser les impacts engendrés.

La traduction opérationnelle de cet objectif stratégique s'articule autour de trois axes :

- accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches de qualité paysagère ;
- fixer des coupures "vertes" entre les villes ;
- aménager des interfaces paysagères fortes entre zones d'activités, axes routiers, et secteurs habités.

D/ Améliorer les modes de déplacements accessibles au plus grand nombre

(Objectif réalisable à moyen terme)

L'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire engendre inéluctablement une augmentation des déplacements avec des migrations pendulaires croissantes essentiellement en direction de l'agglomération niortaise.

Le développement du transport individuel au détriment des modes de déplacement collectif, l'augmentation de la fréquence des déplacements (notamment pour l'accès aux loisirs) sont aussi des facteurs expliquant ce phénomène. De ce fait, on assiste à une saturation progressive des réseaux routiers, principalement sur la Nationale 11 entre Saint-Maixent-l'École et La Crèche.

La problématique des personnes à mobilité réduite ou isolées n'est pas en reste. Faute de réseaux de transport collectif adéquat, ces personnes deviennent dépendantes d'autrui pour se déplacer.

En prévision de l'augmentation du trafic routier, la réalisation de cet objectif stratégique devra permettre :

- d'offrir à tous les moyens de se déplacer ;
- d'encourager les modes de déplacements "doux" ;
- d'aménager le trafic sur le Pays ;
- d'informer, sensibiliser sur les problèmes d'accessibilité physique aux commerces et aux services et les atténuer.

E/ Préserver l'authenticité paysagère et patrimoniale

(Objectif réalisable à long terme)

Le Pays est un carrefour historique de communications, à la croisée de plusieurs zones géologiques. Il rassemble donc plusieurs entités paysagères qui en font, à son échelle, un territoire unique par sa diversité. Cette diversité des paysages doit donc être mise en valeur mais aussi gérée et prise en compte dans le temps afin que les grandes caractéristiques soient préservées.

De manière opérationnelle, il s'agira :

- de restaurer le patrimoine identitaire du territoire ;
- de reconquérir ou maintenir la richesse des abords des chemins et des routes ;
- d'optimiser la gestion et la protection des secteurs de vallées et des coteaux ;
- de sensibiliser à une plantation et une gestion respectueuses du milieu forestier.

F/ Maîtriser le développement urbain

(Objectif réalisable à long terme)

Le Pays du Haut Val de Sèvre est gagné par une périurbanisation importante principalement sur le secteur ouest et en périphérie de Saint-Maixent-l'École. Ce phénomène a des conséquences actuellement difficilement maîtrisées (paysages bouleversés, augmentation du trafic routier, etc.) qui ne peuvent rester sans réponse. Le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) sera un outil précieux dans la mise en œuvre concrète de cet objectif.

La maîtrise du développement urbain passera par :

- une observation de la consommation de l'espace et de l'évolution des paysages du territoire ;
- une meilleure qualité architecturale des constructions, des réhabilitations et leur intégration ;
- une mobilisation des acteurs de la construction autour d'une réflexion sur des architectures contemporaines de qualité ;
- une intégration des extensions urbaines en harmonie avec l'existant.

G/ Se positionner sur le tracé de l'axe autoroutier permettant la liaison entre l'A10 et Bellac-Limoges et l'accès à l'A20, puis en tirer parti pour l'Est du Pays

(Objectif réalisable à court terme)

Un nouvel axe autoroutier à l'Est du Pays est fortement probable. Il relierait l'autoroute A 10 et l'axe Bellac-Limoges, permettant d'ouvrir le territoire vers l'Est en direction de la Route Centre Europe Atlantique (R.C.E.A.), et d'accéder à l'autoroute A 20 (Paris-Espagne). Si le principe de cette autoroute semble adopté, son tracé ne l'est pas tout à fait.

A ce jour, plusieurs options sont envisagées. Deux tracés s'inscrivent sur le Pays, l'autoroute pourrait notamment relier Bellac à :

- l'échangeur de Soudan, lui permettant d'être situé entre Niort et Poitiers ;
- l'échangeur de La Crèche, afin d'avoir un accès direct aux deux autoroutes. Ce choix renforcerait de fait la zone d'activité économique "Atlansèvre".

Un aménagement de cette nature ne serait pas dépourvu d'impacts pour le Haut Val de Sèvre. Il conviendra donc de se positionner clairement sur ce projet autoroutier en :

- se tenant informé de l'état d'avancement du dossier ;
- étudiant les impacts possibles d'un tel aménagement sur le Pays ;
- élaborant un argumentaire en faveur d'une telle liaison.

4.5 Engagement n°III : Impulser du lien social en favorisant les échanges

Les évolutions et les mutations de la société, les évolutions démographiques, la nouvelle répartition des hommes sur le territoire et les changements de comportement de la population (nouveaux besoins, choix de styles de vie de plus en plus individualisés, mobilité croissante, évolutions des temps sociaux...) sont autant de facteurs sources de bouleversement de la vie sociale d'un territoire. Par conséquent, les solidarités entre personnes tendent à s'amenuiser. L'impulsion et la création de lien social entre les habitants doivent pallier ces solidarités et permettre à chacun de s'entraider et s'épanouir personnellement ou collectivement sur le Haut Val de Sèvre, quels que soient son âge, ses revenus, son lieu de résidence.

Cet engagement aura comme ligne directrice majeure l'impulsion de "lien social" à travers le développement d'une politique de services à la population, d'une politique culturelle, sportive et associative, la mise en place de formations adaptées aux besoins des entreprises locales et la mise en œuvre d'une politique de l'habitat favorisant la mixité sociale.

Mais cette notion de "lien social" s'entrevoit également d'un point de vue institutionnel. Le découpage atypique de deux des Communautés de Communes du Pays et plus encore, les divergences de politiques et de compétences ne facilitent pas l'élaboration d'une stratégie commune de développement à l'échelle du Pays du Haut Val de Sèvre. C'est pourquoi les élus souhaitent favoriser et optimiser les coopérations intercommunales.

A/ Favoriser et optimiser les coopérations intercommunales

(Objectif réalisable à court terme)

Les acteurs institutionnels du Pays travaillent le plus souvent indépendamment les uns des autres, ce qui ne favorise ni les coopérations, ni les mutualisations de moyens, ni les innovations.

La concrétisation d'une politique globale de développement pour l'ensemble du Pays du Haut Val de Sèvre et partagé par tous les acteurs semble, à ce jour, encore utopique.

Toutefois, à court terme, il semble indispensable de favoriser le rapprochement des structures intercommunales dans le cadre d'opérations de promotion commune, de réflexions autour du développement économique et de l'habitat, voire dans le cadre de réalisation d'actions en commun.

De manière opérationnelle, il s'agira :

- d'étudier la faisabilité d'un rapprochement des Communautés de Communes ;
- de réaliser des actions en commun ;
- d'encourager la mise en place de dispositifs de solidarité au sein et entre les Communautés de Communes ;
- d'échanger avec les territoires voisins.

B/ Définir et expérimenter une offre complète et viable de services publics et privés dédiés à la population

(Objectif réalisable à court terme)

Bien ciblés, les services à la population contribuent à l'attractivité d'un territoire, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et favorisent la cohésion sociale. En effet, la présence et l'accessibilité de tout citoyen aux services à la population sont des pièces maîtresses des politiques d'aménagement et de développement du territoire.

Les services à la population sont fortement créateurs d'emplois et de nouvelles activités puisqu'ils répondent fréquemment à des besoins nouveaux ou insatisfaits jusqu'alors.

De plus, les écarts sont parfois importants sur le Pays entre des communes disposant de services suffisants mais parfois inadaptés et d'autres communes, plus isolées, qui bénéficient de moins en moins de services à la population.

Face à ces constats, le Pays s'engage à optimiser les services aux habitants dans un principe de subsidiarité, que ce soit par la diversité et la qualité des services proposés ou par la facilité d'accès à ces derniers.

La traduction opérationnelle de cet objectif stratégique s'articule autour de six axes :

- maintenir les services et les commerces de proximité dans les bourgs ruraux ;
- créer des lieux uniques de services complémentaires ;
- compléter l'offre existante d'accueil de la petite enfance ;
- développer la coordination et la professionnalisation des intervenants dans les secteurs liés à l'aide des personnes dépendantes ;
- permettre le soutien financier et psychologique des familles en difficulté ;
- sensibiliser et former à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

C/ Conforter la dynamique associative

(Objectif réalisable à moyen terme)

Avec plus de 400 associations recensées, le Pays se caractérise par un tissu associatif fort, source de dynamisme et de lien social. Cependant, ce tissu associatif reste fragile avec une diminution du bénévolat et un manque de personnel qualifié pour certaines activités.

Le Pays entend notamment soutenir le milieu associatif en :

- encourageant le bénévolat, notamment chez les jeunes ;
- permettant la professionnalisation du monde associatif ;
- mutualisant les moyens humains et matériels ;
- favorisant et animant de véritables partenariats entre les collectivités et les associations.

D/ Accroître l'accessibilité aux activités culturelles, sportives ou de loisirs

(Objectif réalisable à long terme)

Malgré des activités culturelles, sportives et de loisirs nombreuses, des manques sont recensés dans l'accès à certaines pratiques (notamment pour les personnes handicapées) ou à certains équipements (pour cause d'équipements manquants).

Pour mettre en œuvre cet objectif stratégique, le Pays souhaite :

- informer sur les activités ;
- faciliter l'accès aux pratiques ;
- créer des équipements manquants ;
- soutenir la modernisation des équipements.

E/ Garantir la diversité culturelle en construisant l'offre à l'échelle du territoire

(Objectif réalisable à moyen terme)

L'offre culturelle sur le Pays est d'un bon niveau général pour les habitants, surtout si l'on considère la possibilité de se rendre à Niort (où beaucoup travaillent) pour bénéficier de l'offre permise par les différentes structures de l'agglomération niortaise.

Néanmoins, un nombre limité de personnes fréquente l'offre culturelle de l'agglomération niortaise, tandis que l'offre de Poitiers ne concerne le territoire qu'au titre des grands événements. L'offre culturelle proposée au sein du Pays n'est pas toujours accessible de manière égale par tous les habitants. Il existe dans certains domaines des disparités d'accès que l'intercommunalité ne permet pas encore de résoudre, comme la tarification des bibliothèques et des enseignements musicaux. Enfin, si elles existent, les occasions pour les habitants d'être confrontés à de nouvelles expériences culturelles et esthétiques restent encore limitées.

Outre ces constats, il existe une donnée nouvelle qui incite le Pays à développer l'offre de diffusion et à organiser l'enseignement artistique. Cette donnée est celle de l'arrivée relativement massive de nouveaux habitants provenant du milieu urbain demandeur de services culturels de qualité en rapport notamment avec les loisirs des plus jeunes.

Les axes structurants de cet objectif stratégique sont :

- coordonner et animer une offre culturelle impliquant l'ensemble du territoire sur la base de l'existant ;
- affirmer une spécificité culturelle en mettant l'accent sur le thème de la voix, de la parole et des arts visuels ;
- créer un ou plusieurs événements culturels solidarissant le territoire et impulsant de nouvelles expériences culturelles et esthétiques ;
- accueillir des artistes dans la perspective d'un travail avec la population ;
- soutenir les collectivités et les associations dans leur programmation en encourageant la complémentarité.

F/ Impulser une politique de l'habitat, génératrice de liens sociaux et intergénérationnels

(Objectif réalisable à long terme)

L'offre de logements apparaît insuffisante sur le territoire aussi bien en terme de diversité qu'en terme de qualité (fort taux de logements insalubres, principalement à Saint-Maixent-l'École). Dans un souci d'accueil et de satisfaction des besoins de la population, le Pays s'oriente vers le choix de la mixité sociale dans une logique de diversification des logements proposés.

En outre, l'étude pour la "Définition d'une politique locale de l'habitat" à l'échelle du Pays du Haut Val de Sèvre qui débutera à la fin de l'année 2004 permettra de définir plus précisément les mesures à mettre en œuvre.

Toutefois, le Pays n'est pas en reste quant à la définition d'objectifs :

- développer des logements adaptés aux besoins ;
- favoriser la mixité sociale ;
- lutter contre l'insalubrité des logements.

G/ Communiquer largement au delà même de ses frontières sur le développement du Pays et de ses acteurs en adoptant la posture d'un promoteur

(Objectif réalisable à long terme)

Du fait de sa jeunesse (le Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre a été créé officiellement le 15 novembre 2002), le Pays est encore insuffisamment connu et reconnu en son sein et hors de ses limites.

Le Pays s'engage donc à :

- créer une identité visuelle propre au Pays, perceptible au sein même du territoire et à l'extérieur ;
- faire de la prospection ;
- animer la politique d'accueil des nouveaux arrivants ;
- définir et porter une politique de communication, de promotion sur l'ensemble des problématiques portées par le Pays.

H/ Permettre une meilleure articulation des besoins des entreprises avec les organismes de formation et d'insertion

(Objectif réalisable à long terme)

Les écarts se creusent sur le territoire entre des entreprises éprouvant de réelles difficultés de recrutement de personnel qualifié et des formations proposées trop souvent en décalage avec le marché local de l'emploi.

Cette tendance n'est pas spécifique au Haut Val de Sèvre : pléthore d'études au niveau national mentionnent d'ailleurs le déficit actuel, et qui plus est à venir, en matière de professionnels de l'artisanat, du bâtiment ou de la santé.

Pour mettre en œuvre cet objectif stratégique, il s'agira plus concrètement :

- de valoriser les métiers présents sur le territoire ou susceptibles de répondre à un besoin futur ;
- d'améliorer l'offre de formations professionnelles ;
- de coordonner les structures et les dispositifs d'insertion ;
- de soutenir financièrement la mobilité pour l'accès aux formations locales et externes.

I/ Placer le Pays au cœur des échanges

(Objectif réalisable à moyen terme)

Tout territoire ne peut aujourd'hui vivre fermé sur lui-même. Or, le Pays, de par ses fonctions, est en mesure d'assurer l'ouverture de ses acteurs aux dimensions extérieures. En effet, il est le territoire pertinent pour réfléchir par exemple sur le développement économique ou l'aménagement de l'espace en le confrontant au contexte extérieur.

Aujourd'hui, le Pays du Haut Val de Sèvre n'a pas encore atteint cette maturité. En effet, il s'est plutôt attaché à mieux connaître ses données locales. Par cet objectif stratégique, le Pays doit servir de lieu de réflexion, de travail des données locales, régionales, nationales et internationales pour étudier la performance du territoire. Pour cela, il doit donner envie aux différents acteurs du territoire d'intégrer les dimensions extérieures dans leur projet.

Ainsi, il s'agira particulièrement :

- de faire venir des témoins, des experts sur différents domaines ;
- de placer le Pays au sein des dimensions régionales et internationales dans toute réflexion ;
- de se doter d'outils pertinents et nécessaires pour le développement du Pays ;
- d'animer les réseaux structurants pour le développement du Pays.

5.1 Les principes de fonctionnement de la structure porteuse de la Charte

Conformément à la L.O.A.D.T. modifiée*, le Pays du Haut Val de Sèvre n'a pas vocation à être maître d'ouvrage d'équipements ou de services, il s'organise dans une logique de "missions" et non de "compétences", selon deux principes fondamentaux :

- le **principe de "subsidiarité"** : le Pays fait ce que les communes et Communautés de Communes membres ne peuvent pas faire de manière isolée, il organise des "complémentarités" ;
- le **principe de "cohérence"** : le Pays s'efforce de rendre cohérentes les différentes politiques publiques conduites sur son territoire.

54 délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités et E.P.C.I. membres, composent le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre :

- Communauté de Communes "Arc en Sèvre" (22 membres)
- Communauté de Communes "Val de Sèvre" (18 membres)
- Communauté de Communes "Haute Sèvre" (11 membres)
- Conseillers Généraux (3 membres)

5.2 Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement du Pays du Haut Val de Sèvre est l'organe collégial consultatif de la société civile et constitue à ce titre un lieu d'échanges sur le devenir du territoire.

En assurant la mise en place et en veillant à l'autonomie et au bon fonctionnement du Conseil de Développement, le Pays manifeste l'intérêt qu'il porte à la concertation locale avec les différentes composantes de la société civile. Il affiche sa volonté de favoriser la mise en place de dispositifs destinés à permettre le développement concerté du Pays du Haut Val de Sèvre.

Le Conseil de Développement du Pays a été mis en place le 22 janvier 2004. Ses représentants ont été désignés (acteurs institutionnels et politiques) ou élus par leurs pairs (acteurs associatifs). Dans un souci de souplesse, le Conseil de Développement n'a pas souhaité, à ce jour, élaborer un règlement intérieur.

Le Conseil de Développement comprend 47 membres répartis au sein de cinq collèges :

- collège des élus : 9 sièges
- collège des activités économiques : 10 sièges
- collège des activités sociales, éducatives et de santé : 14 sièges
- collège des activités sportives, culturelles et de loisirs : 10 sièges
- collège environnement / cadre de vie : 4 sièges

5.3 Le suivi et l'évaluation de la Charte de Développement durable

La démarche d'évaluation, permettant notamment d'améliorer et de corriger, en temps utile, les actions engagées, est aujourd'hui nécessaire pour la mise en œuvre de toute politique publique.

Cette démarche débute avec l'élaboration du projet, se poursuit pendant sa mise en œuvre et se conclut lorsque le projet a produit l'ensemble de ses effets.

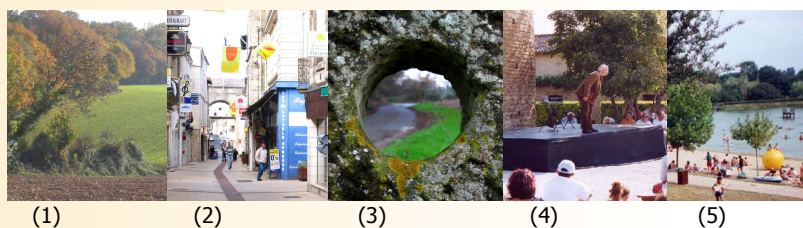
Vouloir évaluer les actions du Pays du Haut Val de Sèvre et le projet dans sa globalité, c'est chercher à :

- mesurer son efficacité et son coût réel par rapport aux objectifs et aux prévisions initiales ;
- apprécier les facteurs de changement ou de blocage qu'elle a pu induire ;
- estimer sa contribution au projet global.

Par l'information qu'elle génère, la démarche d'évaluation est un facteur de transparence et de cohérence pour la conduite du projet de Pays. Elle est aussi un outil essentiel de la mise en œuvre d'une démarche participative. A ce titre, le Conseil de Développement sera associé à cette évaluation.

* Les dispositions relatives aux Pays de la Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (L.O.A.D.T.) ont été modifiées successivement par la Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (L.O.A.D.D.T.) puis par la Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'Habitat (loi U.H.).

Illustrations de couverture :



- (1) Romans (Eric DESSOLIERIS)
- (2) Rue Châlon, Saint-Maixent-l'École (Nicolas DUBOIS)
- (3) Le Breuil, François (Eric DESSOLIERIS)
- (4) Festival "Contes en chemin" – Edition 2002 – Souvigné (CdC "Val de Sèvre")
- (5) Plan d'eau de Cherveux/Saint-Christophe-sur-Roc (CdC "Val de Sèvre")

Nos partenaires financiers :

